

Où nous trouver?

La gare centrale au Centre régional d'arrivée des réfugiés (LEA) NRW, Bochum, vous nous trouverez à Zone de départ. N'hésitez pas à nous parler (Conseils de procédure d'asile de Diakonie - gilets verts).

A qui puis-je encore confier mon histoire?

Pour cela, contactez les collaborateurs du service de conseil psychosocial et du service de conseil en matière de procédure d'asile de votre logement.

Mes notes:

Vous trouverez des informations complémentaires dans notre rubrique de liens pour les demandeurs d'asile (actualisée en permanence):

SCAN ME



Innere Mission
Diakonisches Werk Bochum e.V.
Fachdienst-Migration und Flucht
Asylverfahrensberatung in der
Landeserstaufnahmeeinrichtung
(LEA) NRW, Bochum
www.diakonie-ruhr.de

Gefördert durch:



Bundesministerium
des Innern
und für Heimat

aufgrund eines Beschlusses
des Deutschen Bundestages

Diakonie 
Ruhr

Diakonie 
Ruhr

**Vulnérabilité et besoins
particuliers de protection
dans la procédure d'asile**

Französisch



Que signifie la vulnérabilité dans la procédure d'asile?

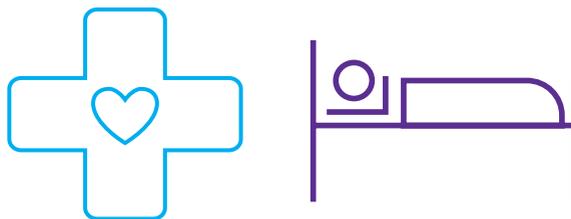
Selon la directive européenne «accueil» (RL 2013/33/UE) / la directive européenne sur les procédures (RL 2013/32/UE), les groupes de personnes suivants appartiennent au groupe de personnes ayant particulièrement besoin de protection. La liste n'est pas exhaustive et il peut y avoir plusieurs affiliations à la fois.

Les groupes suivants de personnes ayant des besoins particuliers de protection sont:

- Femmes enceintes
- Parents célibataires avec enfants mineurs
- Réfugiés mineurs non accompagnés (UMF)
- Réfugiés mineurs accompagnés dans un groupe familial
- Personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre (LGBTIQ*)
- Victimes/survivants de torture et d'autres violences (y compris sexualisées)
- Victimes/survivants de la traite des êtres humains (exploitation sexuelle et autres formes)
- Personnes touchées par la mutilation génitale féminine/excision (FGM/C)
- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Personnes atteintes de maladies physiques et mentales graves
- Les gens analphabètes

Pourquoi est-il important de mentionner votre vulnérabilité?

Il est important d'attirer l'attention sur votre vulnérabilité afin que vous puissiez bénéficier du soutien nécessaire, par exemple dans le cadre de la procédure d'asile, de l'hébergement ou des soins médicaux.



Quand devrais-je mentionner ma vulnérabilité?

Lors de votre enregistrement, ou au plus tard dans le logement où vous êtes hébergé(e), vous devez attirer l'attention sur votre vulnérabilité dans le cadre du conseil en matière de procédure d'asile. La consultation se déroule dans un cadre professionnel, confidentiel et sûr.

Est-il normal d'avoir peur et de ne pas savoir si je dois raconter mon histoire?

Oui, il est tout à fait compréhensible que vous vous sentiez anxieux et peu sûr de vous lorsque vous vous ouvrez à une personne qui vous est totalement étrangère. Mais ne vous inquiétez pas, votre interlocuteur au service de conseil en matière de procédure d'asile est formé dans ce domaine, vous soutiendra et traitera votre histoire en toute confidentialité.

Quel soutien vais-je recevoir?

Vous recevez une aide appropriée dans le cadre de la procédure d'asile et de services de conseil spécialisés. Il existe des centres de conseil spécialisés dans les différents domaines. N'hésitez pas à nous contacter ou à vous adresser à votre personne de contact dans le centre d'hébergement.

Diakonie 
Ruhr